

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 23° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

CONTRATS DE FORMATION DE L’AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : Avril, mai et juin 2026

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participantes ou participants	Date	Lieu	Montant du contrat (\$)
	Aucun contrat				

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.